

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques
Cellule prévention des risques

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Références : CPR/MR

Avis d'enquête publique
Commune de BELLEVAUX
Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de BELLEVAUX, la tenue d'une enquête publique sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles. Cette enquête se déroulera du **lundi 19 mars 2018 (8h30) au vendredi 20 avril 2018 (17h30)**.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale ; la décision de l'autorité environnementale du 25 février 2016 est annexée à l'arrêté préfectoral de prescription de la révision du PPRN et consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie.

Durant la période d'enquête publique, le dossier sera déposé en mairie de Bellevaux, où le public pourra, outre les permanences du commissaire enquêteur, en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des locaux (le lundi ou le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30, sauf lundi 2 avril, jour férié), consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert en mairie ou les adresser au commissaire enquêteur, par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-pprbellevaux@haute-savoie.gouv.fr ou par voie postale, au siège de l'enquête (Mairie de Bellevaux, Chef-Lieu 74470 Bellevaux).

Le PPRN sera également consultable pendant cette période, sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie, à l'adresse suivante : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/> ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public à la direction départementale des territoires, cellule prévention des risques, 15 rue Henry Bordeaux à Annecy aux horaires d'ouverture suivants : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).

Monsieur Michel MESSIN, directeur de l'agence de prévention et de surveillance des risques miniers en retraite, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Bellevaux, afin de recevoir les observations et propositions, les :

- **vendredi 23 mars 2018 de 9h à 12h,**
- **samedi 7 avril 2018 de 9h à 12h,**
- **lundi 16 avril 2018 de 14h30 à 17h30,**
- **vendredi 20 avril 2018 de 14h30 à 17h30.**

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à la mairie de Bellevaux, à la préfecture de la Haute-Savoie et à la direction départementale des territoires pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront publiées sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie pendant un an.

La direction départementale des territoires de la Haute-Savoie est responsable du projet et, à ce titre, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (S.A.R. - Cellule prévention des risques, 15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9). La décision d'approbation du PPRN sera prise, le cas échéant, par arrêté du préfet de la Haute-Savoie.

Le préfet